

Informations de base	
2009/2008(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 1/2009: mobilisation du Fonds de solidarité pour la Roumanie, financement Subject 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs Zone géographique Roumanie	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	HAUG Jutta (PSE)	24/01/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2927	2009-02-26

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/01/2009	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2009)0022 	Résumé
24/02/2009	Vote en commission		Résumé
26/02/2009	Publication du projet de budget du Conseil	06952/2009	Résumé
26/02/2009	Adoption du projet du budget par le Conseil		
27/02/2009	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0113/2009	
09/03/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/03/2009	Décision du Parlement	T6-0104/2009	Résumé
11/03/2009	Résultat du vote au parlement		
11/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		
17/04/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2008(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/72557

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE420.099	10/02/2009	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0113/2009	27/02/2009	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0104/2009	11/03/2009	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	06952/2009	26/02/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	COM(2009)0022 	23/01/2009	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2009/0318 JO L 099 17.04.2009, p. 0001	Résumé

Budget rectificatif 1/2009: mobilisation du Fonds de solidarité pour la Roumanie, financement

2009/2008(BUD) - 11/03/2009 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 662 voix pour, 17 voix contre et 6 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2009.

Le Parlement européen rappelle que ce projet de budget portait sur les points suivants :

- la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE à hauteur de 11,8 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement, à la suite des inondations qui ont touché la Roumanie en juillet 2008,
- une réduction correspondante en crédits de paiement d'un montant de 11,8 millions EUR prélevés sur la ligne budgétaire 13 03 16 "Fonds européen de développement régional (FEDER) - Convergence".

Budget rectificatif 1/2009: mobilisation du Fonds de solidarité pour la Roumanie, financement

2009/2008(BUD) - 26/02/2009 - Projet de budget du Conseil

Le 26 janvier 2009, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 1 au budget général pour 2009, qui portait sur l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE, pour un montant de **11.785.377 EUR** en crédits d'engagement et de paiement, en faveur de la Roumanie à la suite des graves inondations et des glissements de terrain qui ont touché une partie du pays en juillet 2008.

Cette mobilisation était budgétairement neutre, les paiements et engagements requis étant redéployés par un virement de l'article 13 03 16 (Fonds européen de développement régional - Convergence) vers l'article 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE - États membres).

Lors du trilogue simplifié, un accord est intervenu sur la mobilisation du Fonds et sur le montant proposé par la Commission. En conséquence, le 26 février 2009, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 1/2009, tel qu'il a été proposé par la Commission dans son APBR n° 1/2009 et tel qu'il figure à l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet du budget du Conseil (voir doc. Conseil 6952/09 ADD 1).

Budget rectificatif 1/2009: mobilisation du Fonds de solidarité pour la Roumanie, financement

2009/2008(BUD) - 23/01/2009 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 1 pour l'exercice 2009.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif 1/2009 couvre les éléments suivants:

- l'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant de 11,8 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement, à la suite des **inondations qui ont touché la Roumanie**;
- une réduction correspondante en crédits de paiement d'un montant de 11,8 millions EUR, prélevé sur la ligne 13 03 16 (Fonds européen de développement régional (FEDER) - Convergence).

État des lieux : en juillet 2008, une partie relativement importante de la Roumanie a été frappée par de fortes précipitations, qui ont entraîné de graves inondations et des glissements de terrain. Dans le délai de 10 semaines prévu à l'article 4 du règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil, les autorités roumaines ont sollicité l'aide financière du Fonds de solidarité de l'UE. La demande concernait 5 départements (Maramures, Suceava, Botosani, Iasi et Neamt) dans le nord-est du pays. Les autorités roumaines ont indiqué que la majeure partie de la population de cette région avait été touchée. En tout, 241 municipalités, comptabilisant 1,6 million d'habitants, ont souffert directement de la catastrophe: des habitations et des cultures agricoles ont été partiellement ou intégralement détruites.

Le coût des actions d'urgence de première nécessité admises au bénéfice du Fonds en vertu du règlement (CE) n° 2012/2002 a été estimé par les autorités roumaines à 390,8 millions EUR. La majeure partie d'entre elles ont consisté à remettre immédiatement en état les infrastructures de transport et de distribution d'eau et à mettre en place sans délai des infrastructures de protection contre les inondations.

La demande des autorités roumaines visaient en particulier à associer les inondations de juillet 2008, à une «catastrophe régionale hors du commun», au titre du Fonds de solidarité.

Financement : le budget total annuel disponible pour le Fonds de solidarité s'élève à 1 milliard EUR. Pour les catastrophes régionales hors du commun, le taux d'intervention est de 2,5% du total des dommages directs. Ce qui permet d'aboutir au calcul suivant :

- Dommages directs suite aux inondations : 471.415.101 EUR
- Seuil autorisé : 566.845.000 EUR
- Montant total d'aide proposé sur la base d'un taux d'intervention de 2,5% : **11.785.377 EUR**.

À ce stade précoce de l'exercice budgétaire, il est difficile de prévoir avec exactitude dans quel secteur un redéploiement serait possible. Néanmoins, pour éviter de mobiliser des crédits de paiement frais, il est proposé qu'un montant de 11,8 millions EUR, relevant de la ligne budgétaire 13 03 16 Fonds européen de développement régional (FEDER) – Convergence, soit attribué à la ligne 13 06 01 pour couvrir les besoins correspondants relatifs à l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE.

L'exécution des crédits de la ligne 13 03 16 fera l'objet d'un suivi attentif pendant l'exercice budgétaire.

Conclusion : la Commission propose de financer les **11,8 millions EUR** nécessaires au provisionnement du Fonds de solidarité en vue de venir en aide à la Roumanie en prélevant une somme équivalente à partir du Fonds européen de développement régional (FEDER) – Convergence. L'opération sera donc neutre d'un point de vue strictement budgétaire.

Budget rectificatif 1/2009: mobilisation du Fonds de solidarité pour la Roumanie, financement

2009/2008(BUD) - 11/03/2009 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 1/2009.

ACTE LÉGISLATIF : 2009/318/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 1/2009 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 11 mars 2009 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à mobiliser l'instrument de solidarité de l'Union à hauteur 11,8 millions EUR en crédits d'engagement et de paiement, afin de venir en aide à la Roumanie suite aux graves inondations qui ont sévi dans ce pays en juillet 2008. Il prévoit également une réduction correspondante de crédits de paiement dans le budget, via le prélèvement de 11,8 millions EUR sur la ligne budgétaire 13 03 16 "Fonds européen de développement régional (FEDER) - Convergence".

Ce budget rectificatif est donc **neutre budgétairement**.